

Code du produit : CA COBALT
FDS N°: P059

Nb. pages : 6
Date : 21/08/2006

1. Identification du produit et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : CARBONATE DE COBALT

Code ETQ : M204

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

1.2 Utilisation de la substance / Préparation

Substance entrant dans les process de fabrication des industries céramiques et verrières.

2. Composition / informations sur les composants

COMPOSANTS DANGEREUX

NOM CHIMIQUE POURCEN

No.-CAS EINECS-No:

Symbole de danger,
phrases de risque (R)
et autres informations
Xn, R22, R42/43

Carbonate de cobalt

100 513-79-1 208-169-4

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:

Matière, sel inorganique

3. Identification des dangers

Nocif

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

4. Premiers secours

CONTACT AVEC LES YEUX:

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant nouvelle utilisation.

INHALATION:

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Consulter un médecin.

INGESTION:

Rincer la bouche. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

MOYEN D'EXTINCTION APPROPRIÉ:

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin p.

ex.: Produits extincteurs en poudre; Dioxyde de carbone (CO₂); Eau pulvérisée ;

MOYEN D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ:

Donnée non disponible.

LES RISQUES SPÉCIFIQUES D'UNE EXPOSITION, PROVOQUÉS PAR LA SUBSTANCE OU LA PRÉPARATION ELLE-MÊME, PAR LEURS PRODUITS DE COMBUSTION OU PAR LES GAZ DÉGAGÉS:

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: Vapeurs/gaz toxiques; Poussière de oxyde de cobalt;

EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS:

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Eviter toute formation de poussière. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

MÉTHODES DE NETTOYAGE:

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. (Article 13)

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION:

Directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

PRÉCAUTIONS POUR LA MANIPULATION SANS DANGER:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation et le dépôt de poussières. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

MESURES TECHNIQUES/PRÉCAUTIONS:

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

STOCKAGE:

MESURES TECHNIQUES/CONDITIONS DE STOCKAGE:

Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Conserver le produit dans des récipients fermés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique.

PRODUITS INCOMPATIBLES:

Des acides;

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

NOM CHIMIQUE LIMITE(S) D'EXPOSITION: SOURCE:

Carbonate de cobalt - -

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION:

Directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION DES PROFESSIONNELS:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Eviter les expositions répétées. Porter un équipement de protection adéquat. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer séparément les vêtements de travail.

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle P3 (DIN 3181).

PROTECTION DES MAINS:

Gants de protection: Caoutchouc; Butyle; Néoprène; PVC;

PROTECTION DES YEUX:

Écran facial; Lunettes de sécurité;

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS:

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT:

Le patron doit observer les spécifications données dans la directive IPPC.

9. Propriétés physiques et chimiques

INFORMATIONS GÉNÉRALES:

Aspect Poudre

Couleur Rose

Odeur Inodore

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT:

potentiel Hydrogène (pH) Donnée non disponible.

Point/Intervalle d'ébullition Donnée non disponible.

Point d'éclair Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible.

Dangers d'explosion Donnée non disponible.

Propriétés comburantes Donnée non disponible.

Densité relative 4.13 g/cm³

Masse Volumique Apparente 0.40-0.90 g/cm³

Pression de vapeur Donnée non disponible.

Solubilité

-Solubilité dans l'eau Insoluble.

-Solubilité: dans les graisses Donnée non disponible.

-Solubilité dans d'autres solvants Acides;

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Donnée non disponible.

Viscosité Donnée non disponible.

Densité Gazeuse Donnée non disponible.

Vitesse D'évaporation Donnée non disponible.

Autres données

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible.

10. Stabilité et réactivité

CONDITIONS À ÉVITER:

Eviter toute formation de poussière.

MATIÈRES À ÉVITER:

Des acides;

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Oxyde de cobalt;

11. Informations toxicologiques

TOXICITÉ AIGUË:

DL50/orale/rat = 640 mg/kg

EFFETS CORROSIFS:

Donnée non disponible.

SENSIBILISATION:

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

TOXICITÉ SUBAIGUË:

Donnée non disponible.

TOXICITÉ REPRODUCTRICE:

Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES:

Donnée non disponible.

MOBILITÉ:

Donnée non disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Donnée non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Donnée non disponible.

EFFETS NOCIFS DIVERS:

Donnée non disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux

CODE DE DÉCHETS CEE: 06 03 14 - Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de Recommandation (2000/532/CE).

DÉCHETS DES RÉSIDUS/PRODUITS NON UTILISÉS:

Se mettre en contact avec le fabricant. Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

EMBALLAGES CONTAMINÉS:

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national / international.

15. Informations réglementaires

ETIQUETAGE SELON LES DIRECTIVES CEE:

Étiquetage conforme aux directives 67/548/EEC et 1999/45/EC.

SYMBOLE(S):

Xn - Nocif

COMPOSANTS DÉTERMINANT LE DANGER DEVANT FIGURER SUR L'ÉTIQUETTE:

Carbonate de cobalt

PHRASE(S) DE RISQUE:

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

PHRASE(S) DE SÉCURITÉ:

S22 - Ne pas respirer les poussières.

S24 - Éviter le contact avec la peau.

S37 - Porter des gants appropriés.

RÈGLEMENTS NATIONAUX:

16. Autres informations

SOURCES DES PRINCIPALES DONNÉES UTILISÉES DANS LA FICHE DE DONNÉES:

Lewis, R. J. : Sax's Dangerous Properties of Industrial Materials

INFORMATION RÉVISÉE:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2; 3;

Cause de la révision: REACH

AVIS D'EXCLUSION DE GARANTIES EXPLICITES ET TACITES:

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme correctes au moment où elles sont diffusées.

Néanmoins, aucune garantie marchande, aucune aptitude à un emploi particulier, et aucune autre garantie ne sont explicites ni tacites en ce qui concerne l'exactitude ou le caractère exhaustif de ces informations ou du produit, l'innocuité de ce produit ou les risques liés à son utilisation. Les présentes informations et le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit décide elle-même de l'adaptation du produit à un emploi particulier et qu'elle assume les risques qu'il implique.